

60 ans de lutte féministe et toujours d'attaque, joyeux anniversaire au Planning Familial 69 !



L'année 2020 a marqué les 50 ans du Mouvement de Libération des Femmes en France, la pandémie a reporté à l'automne 2021 un événement organisé par un collectif lyonnais, dont le Planning 69, pour raconter, célébrer et transmettre les combats féministes d'hier et d'aujourd'hui.

Cet été 2021 c'est aussi l'anniversaire du Planning 69, 60 ans déjà ! Une banderole dorée s'est installée sur nos balcons pour fêter l'événement et une équipe s'est replongée dans nos archives pour valoriser l'histoire et les

moments clés de la vie de notre association départementale.

Le 23 juin dernier nous avons pu nous retrouver en présentiel pour l'assemblée générale du Planning Familial 69. Même si les réunions en visio n'ont plus de secret pour nous, rien ne vaut de vraies retrouvailles !

Mouvement Français pour le Planning Familial
2 rue Lakanal - 69100 Villeurbanne
☎ : 04.78.89.50.61. - Fax : 04.72.43.92.12.
E-mail : mfpf69@planningfamilial69.fr
Publication ISSN : 1776-208

Tous ces derniers mois la crise sanitaire a mis à rude épreuve notre activité, mais le Planning a tenu bon. Tout a été fait pour maintenir nos missions auprès de notre public, l'équipe a su s'adapter et nous sommes restées vigilantes quant au maintien de l'accès à l'IVG malgré la saturation du système de soins. La vie associative et militante est restée dynamique, nous avons travaillé intensément sur notre organisation interne, peaufiné notre plan stratégique pour les 3 ans à venir, le groupe Superféministe a poursuivi son travail d'intégration de nouvelles militantes et ses actions publiques lorsqu'elles étaient possibles.

En 2021 nos luttes sont toujours d'actualité :

- **Défendre et promouvoir l'éducation à la sexualité** : 20 ans déjà que la loi de 2001 à instaurer la mise en place de 3 séances d'éducation à la sexualité par an et par niveau mais l'application concrète et les moyens alloués font encore gravement défaut.
- **Faire connaître les missions des EICCF/EVARS et revendiquer des budgets conséquents** et enfin revalorisés pour que leur mission d'information et d'accompagnement s'adresse au plus grand nombre. Une campagne de mobilisation des parlementaires est lancée dès cet été par le Planning Familial car le projet de loi de finances 2022 se prépare, et c'est là que les choix budgétaires se font.
- **Défendre l'accès à la contraception et l'avortement en France et dans le monde**, les anti-choix voulant sans

cesse revenir sur ces droits fondamentaux.

- **Lutter contre l'extrême droite** et ses discours de haine.
- **Lutter encore et toujours contre les violences sexistes et sexuelles.**
- **Défendre la PMA pour toutes.**
- **Lutter pour donner accès à de bonnes conditions de vie** (accès aux soins, à l'éducation, défense des droits sociaux, système de chômage, de retraite...) à toutes et tous.

SOMMAIRE

♀	60 ans de lutte féministe et toujours d'attaque.....	p.1
♀	La campagne EVARS est lancée.....	p.3
♀	Le Planning Familial attaqué,	p.5
♀	Réponse à Emmanuel Macron.....	p. 6
♀	Loi bioéthique/ PMA, un texte au goût amer.....	p.7
♀	ANCIC : « Sexualité, IVG et crise sanitaire... ».....	p.8
♀	Les 50 ans du MLF, suite.....	p.9
♀	Si tu nous racontais les années 70 ?.....	p.10
♀	Féministe au quotidien.....	p.11
♀	Nouvelles du Collectif 21 octobre.....	p.12
♀	Un an de Darmanin, un an de trop !.....	p.14
♀	Toutes aux frontières ! à Nice.....	p.16
♀	Rassemblement pour la visibilité lesbienne.....	p.18
♀	AG du Planning 69, on se retrouve enfin !	p.20
♀	2020 au PF69 en infographies	p.21
♀	Les AESH sont en lutte !	p.23
♀	Une expo pour les 60 ans du PF 69.....	p.24

Adhésions 2021 !

Si vous souhaitez adhérer au PF69 pour 2021 vous trouverez un bulletin d'adhésion glissé dans ce D'Ebats Féministes.

La campagne EVARS du Planning est lancée !

Le 19 juin dernier, les associations départementales du MFPF, dont l'AD69, se sont retrouvées en visioconférence pour une journée nationale sur le thème des EVARS (Établissements Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle).

Au programme, échanges autour des réalités des EVARS du Planning dans les territoires et lancement de la campagne nationale EVARS. L'objectif de la campagne est double : faire connaître les EVARS auprès du public, des partenaires, des financeurs et des parlementaires pour obtenir un doublement de l'enveloppe nationale (passage de 3,2 millions à 6,4 millions) d'ici au vote de la loi de finances de l'automne 2021.

- **Qu'est-ce que les EVARS ?**

Anciennement nommés « Établissements d'Information, de Conseil Conjugal et Familial » (EICCF), les EVARS sont le fruit de la réforme de 2018 qui a élargi leurs missions, les a rendues obligatoires dans leur ensemble, et structuré leurs modalités d'agrément et de fonctionnement.

Les EVARS sont des établissements agréés par l'État et gérés par diverses associations, dont le Planning Familial. Ce sont des **lieux d'accueil gratuits** permettant à toute personne quelle que soit sa situation, d'accéder à une information juste et complète sur la vie affective et sexuelle. Ils développent également des actions d'éducation à la sexualité et de prévention en santé sexuelle.

Les EVARS assurent **deux grandes missions** centrées sur la notion de vie affective, relationnelle et sexuelle : d'une part, **informer** sur les droits des personnes en la matière et éduquer à leur appropriation ; et d'autre part, **accompagner** les personnes confrontées à des difficultés ou des interrogations dans ce domaine.

Pour réaliser l'ensemble de ces missions, les EVARS réalisent des **actions individuelles** : entretiens individuels, de couples, familiaux (parents-jeunes) mais aussi des **actions collectives**, auprès de publics jeunes ou d'adultes : groupes de parole, animations auprès de groupes. Les actions collectives en direction des jeunes peuvent se dérouler en milieu scolaire (écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées), mais également dans des structures socio-éducatives et médico-sociales. La formation des professionnel.le.s travaillant dans ces structures est un enjeu majeur pour l'accompagnement des publics.

Les EVARS assurent **les activités non médicalisées** et accomplissent une **mission de premier recours** : ce sont des lieux **de proximité, d'accueil, au contact direct des populations**. Ils agissent pour répondre aux défis de santé publique, notamment au travers de la prévention des grossesses non prévues, des violences sexuelles, ou des infections sexuellement transmissibles.

- **Pourquoi une campagne sur les EVARS ?**

Le Planning Familial s'est félicité de la réforme de 2018. Les missions redessinées des EVARS confortent leur complémentarité avec leurs structures partenaires du champ de la santé sexuelle

(CeGIDD, CPEF, centres de santé sexuelle), mais aussi de l'accès au droit, à l'information et à l'accompagnement (Maison des ados, associations LGBT, CIDFF, etc.). Surtout, la réforme a inscrit ces missions comme relevant du respect des droits sexuels inaliénables reconnus à l'international par l'Organisation Mondiale de la Santé (2006), l'IPPF (Fédération internationale pour la Planification familiale) et l'ONU (2015).

Cependant, si la réforme projetée de développer les EVARS sur tous les territoires, les moyens pour y parvenir sont largement insuffisants, et les nouvelles modalités de financement ne permettent pas de répondre à cet enjeu. En effet, depuis 2018, les EVARS sont financés par l'État dans le cadre de sa politique d'égalité femmes-hommes **via une enveloppe globale**. Cette enveloppe nationale n'est pas attribuée de manière obligatoire aux EVARS dans le budget de l'État. Elle n'est donc pas répartie selon un « fléchage » précis qui permette une visibilité sur les financements alloués aux EVARS. Cette difficulté freine la projection et par conséquent le développement des activités, au même titre que son montant. **En effet, cette enveloppe, d'un montant de 3,2 millions d'euros en 2020, est largement insuffisante au regard des besoins observés par l'ensemble des associations départementales du Planning Familial sur leurs territoires.** Tous les ans, le Planning Familial en fait le constat particulièrement sur l'éducation à la sexualité et la prévention, dans un contexte social de précarité.

À titre d'exemple, en 2019 le Planning Familial du Rhône a refusé 47 demandes d'établissements pour des séances d'éducation à la sexualité, par manque de moyens. Pourtant, les besoins sont criants, notamment dans l'Éducation Nationale où une grande partie des établissements primaires et secondaires **n'ont toujours pas** les moyens humains et financiers pour réaliser les 3 séances/an/par niveau que la loi exige. L'absence de financement suffisant des EVARS ne leur permet pas de soutenir ces établissements.

- **Que revendique le Planning ?**

1. Le Planning Familial revendique **une meilleure prise en compte de la diversité et de la spécificité des territoires et de leurs besoins**. Il nous paraît important de **considérer l'état du maillage de structures de santé sexuelle présentes**, ou non, sur un territoire, puisque les EVARS œuvrent en complémentarité avec les autres structures de ce champ. Par exemple, en Guyane où il n'y a pas d'associations en santé sexuelle, il pourrait y avoir deux EVARS pour couvrir ce grand département strié de cours d'eau.
2. Le Planning revendique de mettre au cœur de l'analyse **l'accessibilité concrète des personnes aux droits et à l'information**, et donc aux établissements qui ont pour mission de rendre ces services. Il est important de prendre en compte l'accessibilité réelle des services, en termes d'éloignement réel ou vécu (absence de transports, de services d'interprétariat, d'accessibilité aux personnes en situation de handicap...). Les financements alloués doivent accompagner, soutenir et valoriser les EVARS, existants ou en développement, qui déploient des démarches d'accessibilité (permanences délocalisées en l'absence de transports, mise en lien avec des réseaux d'interprétariat...).

3. Le Planning revendique le **doublé de l'enveloppe globale, soit un passage de 3,2 millions à 6,4 millions d'euros** car l'estimation des besoins financiers des EVARS doit, plus simplement, se baser sur les besoins des populations, et des ressources des EVARS pour y répondre. Cela nécessite notamment de renforcer à la fois l'état des lieux des besoins des populations et l'état des lieux des ressources des EVARS. Plutôt qu'une « répartition » des financements sur les territoires à moyens constants, démunissant les uns pour mal munir les autres, il est urgent d'augmenter la ligne budgétaire nationale affectée aux missions des EVARS : 3,2 millions d'euros en 2021 pour toute la France métropolitaine et DROM, avec une moyenne de 800 000 jeunes par classe d'âge, c'est largement insuffisant !

M.G.

Le Planning familial attaqué : l'avortement est un droit humain fondamental en France et dans le monde !



Depuis plusieurs semaines, le Planning familial voit ses vitrines taguées et recouvertes d'autocollants anti-choix : à Paris, à Nantes, à Bordeaux, à Strasbourg, à Poitiers... Nous condamnons ces attaques contre les locaux du Planning qui visent à entraver l'accès à l'avortement, à choquer les femmes que nous recevons et à intimider les militant.e.s du Planning.

Le droit à l'IVG est une avancée pour les femmes partout où il est accessible, et un droit humain fondamental. Pourtant ce droit à disposer de son corps est encore régulièrement attaqué en France, en Europe et dans le monde. Les anti-choix portent des idées liberticides : ces mouvements conservateurs mènent des actions antidémocratiques à l'encontre des droits humains, de la protection et des choix des personnes...

A chaque proposition de loi progressiste qui offre plus de droits et plus de choix (proposition de loi d'augmenter les délais d'accès à l'avortement, l'ouverture à la PMA pour tout.e.s...), ces idées réapparaissent de manière décomplexée, et laissent entrevoir la venue de temps difficiles. Nous appelons à la vigilance dans un contexte électoral pour la défense de la démocratie, des droits des femmes, des droits sexuels et reproductifs, ainsi que des droits des personnes LGBTQI+.

Nous lutterons tant qu'il le faudra pour défendre ces droits, pour que chacun.e soit libre de ses choix dans un monde sans violence ni discrimination.

Planning Familial

Le Planning répond à Emmanuel Macron ...

Suite à l'interview d'Emmanuel Macron dans l'hebdomadaire *Elle*, le Planning Familial réagit sur les réseaux sociaux.

Le 1^{er} juillet 2021

« Monsieur Emmanuel Macron, forcer une femme à poursuivre une grossesse non désirée est une violence. L'avortement est une solution, pas un échec. Allonger les délais d'IVG, c'est permettre aux femmes de disposer librement de leur corps. Militantes féministes de terrain, nous accompagnons des milliers de femmes en demande d'avortement. Respectez leur choix et n'usurpez pas leur parole. Votre prise de parole dans ELLE est un affront fait aux politicien.ne.s, professionnel.le.s de santé, associations féministes et aux femmes qui se battent pour améliorer l'accès à l'avortement et l'allongement des délais. Nous ne lâcherons rien. Vous devez réaffirmer que l'avortement est un droit humain fondamental. Vous devez affirmer votre soutien indéfectible aux associations féministes. Le monde vous regarde »

Monsieur Emmanuel Macron,
forcer une femme à poursuivre
une grossesse non désirée est une
violence.

L'avortement est une **solution**, pas
un échec.

Allonger les délais d'IVG c'est
permettre aux femmes de disposer
librement de leur **corps.**



Militantes féministes de
terrain, nous accompagnons
des milliers de femmes en
demande d'avortement.

**Respectez leur choix et
n'usurpez pas leur parole.**



Votre prise de parole dans le
magazine *Elle* est un **affront** fait
aux politicien.ne.s,
professionnel.le.s de santé,
associations féministes et aux
femmes qui se battent pour
améliorer l'accès à l'avortement
et l'allongement des délais.
Nous ne lâcherons rien.



Vous devez réaffirmer que
**l'avortement est un droit
humain fondamental.**

Vous devez affirmer votre
soutien indéfectible aux
associations féministes.

Le monde vous regarde.

#ForumGénérationEgalité
#PPLIVG



Planning Familial

PMA/ Loi bioéthique : un texte au goût amer

Mardi 29 juin 2021, l'Assemblée nationale a adopté définitivement la loi bioéthique et sa mesure-phare, à savoir l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux femmes seules et aux couples de femmes. La France rejoint donc l'Espagne, le Portugal, le Danemark, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Irlande... Tout un tas de pays où visiblement le ciel n'est pas tombé sur la tête des habitant.e.s, même avec des familles sans pères, n'en déplaisent aux conservateurs de tous poils qui ont pourri le débat et pollué l'espace public de leurs affiches à Lyon et ailleurs.

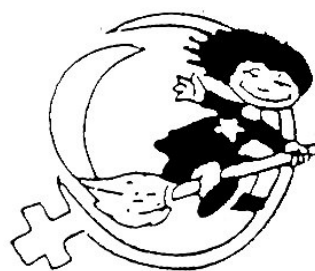
Nous l'avions déjà mentionné lors du vote en première lecture dans un précédent bulletin : cette ouverture n'est que partielle car notre courageux Parlement a refusé les amendements déposés qui auraient vraiment rendu la PMA accessible à toutes les personnes qui en feraient la demande, en excluant les hommes trans de l'accès à la PMA légale après leur transition juridique. Si un homme trans veut devenir papa, il a tout intérêt à retarder sa transition sur le plan de l'état civil, ce qui peut engendrer un surcroît de discrimination et d'humiliations quotidiennes (quand le genre du prénom sur les documents d'identité et l'apparence physique ne coïncident pas, quand on doit utiliser son ancien prénom, son dead-name, sur des papiers officiels, quand on se heurte à l'incompréhension du corps médical... les exemples sont infinis). De même, les femmes trans sont encore privées de leur droit à utiliser leurs gamètes comme elles le veulent d'après la loi votée, une femme trans en couple avec une personne pouvant porter un enfant n'aura pas le droit d'utiliser son propre sperme dans le cadre d'une PMA. La PMA pas vraiment pour toutes donc.

De nombreuses autres critiques ont été soulevées par une partie de la gauche et du milieu militant LGBTQI : la loi prévoit une procédure juridique spécifique pour les couples de femmes puisque pour que la filiation soit établie avec les deux mères, il faut au préalable une reconnaissance conjointe devant notaire, procédure qui n'existe absolument pas pour les couples hétéros.

Les dons d'ovocytes ou de gamètes à l'intérieur même du couple, autorisés en Espagne par exemple, sont eux aussi interdits, ce qui renforce le problème de l'accès à des gamètes issus de personnes racisées pour les personnes qui en font la demande.

Enfin, la temporalité du vote : la PMA arrive 8 ans après le vote de la loi sur le mariage pour tous, 9 ans après les promesses de F. Hollande, 4 ans après celles d'Emmanuel Macron. Tant d'années perdues, pour toutes les femmes qui ont dû renoncer faute de moyens pour aller réaliser la procédure à l'étranger, pour toutes les personnes qui ont subi l'homophobie décomplexée par un débat parlementaire au ras des pâquerettes, pour toutes les militantes qui ont dû se battre depuis des années pour la légalisation et la généralisation (qui, n'est pas totale, on le rappelle) de techniques maîtrisées depuis des lustres.

Comme quoi, pour LREM, il est plus facile de détricoter les libertés fondamentales et les services publics que d'accorder de nouveaux droits.



M.B.

« Sexualité, IVG et crise sanitaire », journée de l'ANCIC, 5 juin 2021

Sexualité et IVG sous Covid – parcours d'IVG transfrontaliers – allongement des délais : tels étaient les thèmes principaux de la journée de l'ANCIC (Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception) proposée le 5 juin dernier. Nous avons été plusieurs à suivre cet événement en distanciel, voici ce que nous pouvons retenir de cette journée.

Dans une allocution percutante, la sociologue Nathalie Bajos a donné quelques éléments sur l'activité sexuelle en temps de crise sanitaire. Des enquêtes encore peu nombreuses, il ressort une grande diversité des impacts de la crise selon le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation relationnelle, les conditions de vie : baisse de l'activité sexuelle chez les jeunes vivant chez leurs parents, augmentation des violences pour les HsH (hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes) les plus jeunes et précaires, peu de changement pour les personnes vivant en couple, à l'inverse des personnes vivant seules. Ainsi, par exemple, les femmes vivant en couple non cohabitant ont été amenées en grande proportion à braver le confinement pour rejoindre leur partenaire. Plus globalement, ces constats interrogent la gestion biomédicale de la crise sanitaire et les modalités du confinement : « c'est comme si aucune leçon n'avait été retenue de la lutte contre le VIH ! On aurait dû faire appel aussi aux sociologues du travail, syndicats, historiens, aux associations. Depuis le début on connaît l'impact des inégalités socio-économiques : la Seine St Denis est le département le plus touché alors que le plus jeune ».

Concernant l'IVG pendant la crise sanitaire, la médecin Emmanuelle Lhomme a présenté les résultats d'une enquête réalisée par l'ANCIC auprès des médecins/sages-femmes qui pratiquent l'IVG médicamenteuse, en ville ou à l'hôpital. Il s'agissait de dresser un bilan des modifications de pratiques de l'IVG médicamenteuse autorisées pendant la crise sanitaire (délai étendu à 9 semaines d'aménorrhées pour l'IVG « à domicile », possibilité de téléconsultations...) : quelles étaient les inquiétudes des praticien-ne-s ? Quels ont été les retours des patientes ? ... Cette enquête peut être consultée sur le site de l'ANCIC¹. Ce qu'il faut retenir est que plus de 70 % des personnels interrogés pensent qu'il faudrait maintenir ces mesures au-delà de l'état d'urgence sanitaire.

La députée Albane Gaillot a ensuite défendu un allongement des délais de l'IVG (pour un passage à 14 SA²). La juriste Lisa Carayon a partagé une réflexion juridique et féministe sur l'allongement des délais, en resituant la loi Veil dans ses objectifs de santé publique et de compromis politique et non de libération de l'avortement et de respect de l'intégrité corporelle des femmes.

Enfin il y a eu 3 interventions sur les personnes qui dépassent les délais d'avortement autorisés par leur pays et se voient contraintes à partir à l'étranger. Sylvia De Zordo a présenté les résultats d'une étude européenne récente sur les obstacles à l'IVG et les parcours transnationaux pour avorter. Marie Mathieu a réalisé une « ethnographie des avortements transfrontaliers » en observant des entretiens de demande d'IVG dans un Planning Familial français et en accompagnant plusieurs femmes à l'étranger. Des militantes du Planning Familial ont également partagé leur pratique d'accueil de

¹ <http://www.avortementancic.net/>

² SA : Semaines d'Aménorrhées

femmes en délais dépassés et d'orientation dans des cliniques étrangères. Ces interventions se rejoignent pour décrire les énormes contraintes qui pèsent sur les personnes en délais dépassés : stigmatisation, sentiment de clandestinité, peur de ne pas parvenir à interrompre la grossesse, angoisse d'être seule à l'étranger, inconfort et stress du voyage en bus juste après l'intervention, enjeux financiers (coût du voyage et de l'intervention - non remboursée - , mais aussi frais annexes liés à l'arrêt de travail, la garde des enfants, ou encore l'achat de médicaments)... L'accès à une solution à l'étranger est encore plus difficile pour les personnes à faibles revenus (qui doivent parfois attendre plusieurs semaines pour réunir l'argent nécessaire), selon la nationalité ou le titre de séjour (risque de contrôle policier à la frontière), selon l'âge (accès limité pour les mineures) ... Enfin, une des enquêtes fait ressortir une proportion non négligeable de femmes qui ont tenté d'interrompre elles-mêmes leur grossesse (médicaments, coups...) en mettant en jeu leur santé. Ces travaux nous permettront de nourrir notre argumentaire en faveur d'un allongement des délais d'avortement, voire de leur disparition, car certains pays comme le Canada ne prévoient pas de délai limite (et pourtant les femmes n'avortent pas plus tardivement qu'ailleurs...).

Nous devrions avoir prochainement un débat sur l'allongement des délais au Planning 69 et nous soutenons d'ores et déjà le manifeste des 343³.

V.R.

Les cinquante ans du MLF (suite)

Les dates sont fixées maintenant : les événements autour des 50 ans du Mouvement des Femmes auront lieu du vendredi 8 octobre au vendredi 22 octobre 2021.

Trois grands thèmes sont envisagés : travail, moyens d'expression et culture, corps et sexualité. Ils seront déclinés autour de films, de débats, de spectacles, de témoignages, d'expositions, d'ateliers, d'invitations à des librairies féministes, de soirées festives...

Différents lieux sont pressentis afin de toucher le plus large public possible : des lieux intérieurs (Le Radiant, la salle Genton, la Maison des Rancy...), mais aussi des lieux extérieurs (Clos Loyat, Amphithéâtre des Trois Gaules...)

Des intervenantes animeront conférences ou débats : Michelle Zancarini Fournel, Rachel Silvera et Sophie Binet (le genre au travail), Muriel Salle...

Même si tout n'est pas encore décidé, films et spectacles auront une place de choix.

- Les films : *We want sex equality*, *Les Invisibles* (avec, peut-être une invitation de Corinne Masiero), *L'une chante et l'autre pas*, *Mon nom est clitoris*.
- Les spectacles : collectif Hip Hop féminin, Pomme, Les filles aux mains jaunes.

A travers les thèmes abordés, ces journées devraient nous aider à voir quelle transmission s'est faite (ou ne s'est pas faite !) et nous permettre d'appuyer nos luttes actuelles sur celles des années 70 !

C.R.

³ <http://chnq.it/V6JDy8wFSL>

Et si tu nous racontais le féminisme des années 70 ?

C'est la question que m'ont posée quelques militantes de Superféministe. Rencontre amicale et complètement informelle sur une pelouse du Parc de la Tête d'Or, puis dans un bistrot à cause de la pluie.

La rencontre devait se dérouler autour de l'ouvrage *Chronique d'une passion, Mouvement de Libération des Femmes à Lyon* publié en 1989 par le Centre Lyonnais d'Études Féministes. Mais, très vite, on dépasse le cadre de l'ouvrage et les questions sur ma vie de militante se multiplient : les avortements à mon domicile, les manifs pour la fête des mères et la déclaration de Stuart Mill lors de son mariage affirmant qu'il ne veut pas profiter des avantages que lui offre sa condition d'homme, les rapports entre les groupes féministes, l'émergence du groupe lesbiennes au centre des femmes, les interférences entre vie militante et vie privée.

Les documents « d'époque » que j'ai apportés sont photographiés avec étonnement et admiration !

La position « d'ancêtre » vis-à-vis des jeunes n'est pas très confortable et je voulais surtout ne pas « faire un cours » ! Mais cette rencontre m'a permis de constater que les jeunes militantes ignorent beaucoup de ce qu'ont fait les plus vieilles...

Alors parler de transmission – sous quelque forme que ce soit – c'est important... et c'est le thème autour duquel tourneront les journées organisées l'automne prochain pour les 50 ans du MLF.

Christiane.

Lecture des années 70.

Que trouvait-on dans la bibliothèque d'une féministe des années 70 ?

Dans le cadre de la préparation des 50 ans du MLF, nous nous sommes posé la question. Sans doute, ferons-nous une petite exposition des ouvrages qui ont nourri les militantes des années 70.

En attendant voici une liste (complètement subjective et non exhaustive !) d'ouvrages qui pourront occuper votre été.

- *Le deuxième sexe*, Simone de Beauvoir
- *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, Friedrich Engels
- *La petite différence et ses grandes conséquences*, Alice Schwarzer
- *Du côté des petites filles*, Elena Gianini Belotti
- *L'amour en plus*, Elisabeth Badinter
- *Le grief des femmes : anthologie de textes féministes du Moyen Age à 1848 (vol 1), du second empire à nos jours (vol 2)*, Maïté Albistur, Daniel Armogathe
- *La femme mystifiée*, Betty Friedan
- *Histoire du féminisme* (deux volumes), Maïté Albistur, Daniel Armogathe
- *Autobiographie*, Angela Davis
- *Ainsi soit elle*, Benoîte Groult
- *Toilettes pour femmes*, Marilyn French
- *Les bons sentiments*, Marilyn French
- *Crie moins fort, les voisins vont t'entendre* (sur les violences conjugales) Alice Schwartz
- *La Chrysalide*, Aïcha Lemsine
- *La politique du mâle*, Kate Millett.

La plupart de ces ouvrages sont bien sûr dans ma bibliothèque mais aussi sur les rayons du centre de documentation du Planning 69, si vous souhaitez les emprunter, n'hésitez pas !

C.R

Féministe Au Quotidien !

Des militantes de Super Féministes ont lancé, depuis juin 2021, un groupe de parole intitulé « Féministe Au Quotidien » (FAQ).

À l'origine de cette démarche, le constat par plusieurs militantes de la difficulté à vivre leur engagement féministe dans leur vie de tous les jours : conflits avec la famille, les ami.e.s, les conjoint.e.s, les collègues ; difficulté d'être parfois étiquetée comme la « féministe de service » et obligation de débattre à tout instant ; mais aussi, tout simplement, colère face au sexisme ordinaire dans le quotidien.

Comment être féministe sans être tout le temps énervé.e ? Comment gérer les émotions et les relations proches ou institutionnelles lorsqu'on comprend à quel point le patriarcat imprègne tous les rapports sociaux ?

Ce groupe, en non-mixité choisie sans hommes cis-genre, se veut un retour aux *consciousness raising groups* (groupes de conscience entre femmes) qui avaient lieu dans les années 1970, notamment aux États-Unis et en France, et permettaient aux femmes de prendre conscience du caractère systémique de la violence et de la domination sexiste au quotidien par le partage de ce qu'elles vivaient en tant que femmes.

Tous les sujets y sont abordés : santé, famille, couple, travail, enfants, sexualités ou violences.

Notre fonctionnement :

Tous les quinze jours environ, nous nous réunissons chez l'une d'entre nous (ou bien dans un parc en cas de beau temps), et le groupe choisit en début de séance les thématiques qui seront abordées à partir des besoins des personnes présentes : le récit de certaines d'entre nous à propos d'une ou plusieurs expériences vécues, récente ou ancienne, et qui témoigne de sa difficulté à être féministe au quotidien détermine alors le thème des discussions. Quelques règles simples de fonctionnement et principes collectifs ont été pour le moment adoptés ensemble : notamment, précision des pronoms, non-mixité sans hommes cis genre, confidentialité, utilisation de « *trigger-warning* »*, personne responsable à chaque séance de la répartition de la parole, parler en son nom propre, préciser si on ne souhaite pas recevoir de conseils.

Le groupe de parole fera une pause tout au long de l'été : rendez-vous en septembre si vous souhaitez nous rejoindre !

=> Pour venir au groupe FAQ, vous pouvez écrire à superfeministe@gmail.com afin d'être ajoutée à la mailing liste (attention : pour le moment, cette liste n'est pas formalisée par un outil permettant de masquer les adresses aux membres de la mailing liste).

* Le « *trigger warning* » permet de mentionner avant un récit s'il va y être question d'un sujet susceptible de heurter des personnes et/ou de raviver chez celles des souvenirs traumatiques, afin que les personnes qui le souhaitent puissent se préserver.

A.H.

Des nouvelles du collectif 21 Octobre

Par un arrêt du 22 juin 2021 la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi du Collectif 21 octobre contre la décision de non-lieu de la Chambre d'Appel de Lyon.

Pour mémoire, le Collectif 21 octobre est constitué d'individus et d'organisations dont le Planning 69 pour dénoncer le dispositif répressif d'encerclement de 700 personnes, appelé encore nasse ou *kettling*, qui avait été utilisé par les forces de l'ordre, le 21 octobre 2010, sur la place Bellecour.

Cette semaine avait été agitée par les manifestations contre une énième réforme pour restreindre les retraites. Les lycéen.ne.s se mobilisaient et la nouveauté c'est que ceux/celles des établissements des banlieues de Lyon rejoignaient les cortèges. Or Sarkozy avait formulé sa crainte d'une convergence entre la jeunesse étudiante et celle des quartiers populaires.

La manifestation de ce jour-là fut scindée entre la place Bellecour et la place Antonin Poncet et les personnes présentes vers 13h30 sur la place furent encerclées, enfermées dehors jusqu'à la fin de la journée par ce que le collectif a décrit comme une « garde à vue à ciel ouvert ».

Cet enfermement ne fut pas hermétique pour tout le monde : un groupe de jeunes militant.e.s réussi à sortir pour rejoindre la manifestation suite à des négociations et ensuite des personnes furent exfiltrées. Tous les témoignages concordent pour que le Collectif dénonce une exfiltration discriminante mais il n'a pas pu apporter les preuves du tri raciste et classiste opéré par les forces l'ordre.

Durant l'après-midi, les personnes encerclées ont été victimes de violences policières. Elles ont été moquées, humiliées et inquiétées par des fausses informations concernant des issues possibles, arrosées au canon à eau, gazées par des lacrymos. Par définition, pour la justice est violence « tout acte de nature à impressionner vivement ». Ensuite les contrôles d'identité ont été systématiques. Pas une seule arme même par destination n'a été retrouvée. Et les vidéos prises par l'hélico n'ont jamais été mises à disposition de l'enquête, ce qui signifie pour le Collectif 21 octobre qu'il ne se passait rien de menaçant qui justifiait la mise en place de ce dispositif répressif.

Le Collectif a visionné les vidéos prises depuis les hélicos survolant le centre-ville les jours précédents ; la précision de vue permet de repérer les individus qui commettent des délits, les décrire, les suivre et transmettre ensuite leur position au sol. Les seules zones cachées étant sous les arbres, les traboules ou sous de grosses gouttes de pluie.

Très rapidement, l'analyse du collectif s'est orientée vers la mise en place prévue et organisée d'un dispositif violent et terrorisant pour casser ce mouvement social qui unissait les militant.e.s traditionnel.le.s (selon le terme de la police) avec les étudiant.e.s et les lycéen.ne.s des quartiers populaires qui menaçaient non pas l'ordre public mais le capital.

La plainte s'est centrée sur la privation des libertés fondamentales : celle d'aller et venir et celle de manifester. Dans la convention européenne des droits humains, la restriction préventive de liberté ne peut être mise en place que si les circonstances échappent aux autorités avec « un risque réel d'atteinte grave aux personnes ou aux biens, et il faut que cette mesure soit limitée au minimum ».

Tous les témoignages recueillis montrent que les autorités avaient parfaitement le contrôle de la situation, avec certes des zones à surveiller et des interpellations.

Sans preuve de menace réelle, cette privation des libertés est donc arbitraire ; elle est réalisée par des personnes dépositaires de l'ordre public et constitue un délit caractérisé.

L'instruction a permis d'entendre le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône Albert Doutre, et le préfet de région Jacques Géralt, en tant que témoins assistés (qui est le stade avant la mise en examen). Ces deux hauts fonctionnaires se sont défendus d'avoir obéi à des ordres extérieurs du type de ceux qu'auraient pu leur donner Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur qui s'était déplacé le 20 octobre à Lyon. Ils ont toujours argué de la dangerosité de la situation évaluée à l'aune « des circonstances exceptionnelles de 2010, où des commerces avaient été saccagés et des voitures incendiées ». Et ils ont été validés dans cet argumentaire par la justice.

Pourquoi il est important de continuer l'action ?

En 2010, la répression a freiné et clivé le mouvement social ; nombre de jeunes qui ont été inquiété.e.s y compris jusque dans leurs établissements scolaires n'ont pas pu bénéficier de solidarités faute de réseau militant.

Depuis, les répressions policières sont de plus en plus féroces et pourtant le Collectif veut maintenir « le curseur » des libertés fondamentales sans les restrictions qui s'amoncellent.

Le Conseil d'État a annulé plusieurs dispositions du schéma national de maintien de l'ordre ce 10 juin 2021 dont l'emploi de la nasse tout en reconnaissant qu'elle pouvait « s'avérer nécessaire dans certaines circonstances » donc CQFD

Il existe une jurisprudence européenne avec un avis justifiant le *kettling* dans l'affaire Austin en Angleterre que nos opposants présentent comme similaire, mais pour le Collectif, il existe des grandes différences avec l'encerclement arbitraire de la place Bellecour.

En ce début juillet, Maître Bertrand Sayn, l'avocat qui est toujours resté à nos côtés communique avec Maître Spinosi qui a porté notre recours devant la haute Cour.

Nous vous tiendrons au courant des propositions qu'ils vont nous faire concernant la possibilité de porter notre plainte devant la cour européenne des droits humains.

Rendez-vous à la rentrée !

A.C.

Ça s'en va et ça revient !

Cet été, l'équipe salariée du Planning 69 connaît quelques changements : Isabelle qui était présente à l'accueil de Villeurbanne et participait à l'activité des Monts du Lyonnais s'en est allée rejoindre l'équipe du Planning de Rennes (Ile et Vilaine). Bonne route à elle du côté de la Bretagne.

Chloé, qui avait déjà fait un remplacement à Villeurbanne l'été dernier, viendra (et en cdi cette fois !) prêter main forte à l'équipe administrative dès la fin du mois d'août. Grâce à ce renfort nous espérons pouvoir être plus efficaces sur plusieurs chantiers : communication, vie associative, place des usagères et des usagers...

Bienvenue Chloé, l'équipe te retrouve avec grand plaisir et compte sur ton énergie et ton dynamisme !

MP.J.

Un an de Darmanin, un an de trop !

Communiqué de Presse, 6 juillet 2021

Le 6 juillet 2020, il y a un an aujourd'hui, Emmanuel Macron nommait Gérard Darmanin Ministre de l'intérieur. Triste anniversaire que nous ne fêtons pas aujourd'hui. Gérard Darmanin, déjà ministre de l'action et des comptes publics, était ainsi promu par un Président de la République qui dit défendre la cause des femmes, de même qu'était nommé Ministre de la Justice et Garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti, connu pour ses sorties sexistes.



Il y a un an, nous manifestions contre ce gouvernement de la honte. Car oui, nous avons honte de notre gouvernement, à Lyon, comme partout en France.

Un an de Darmanin, un an de honte.

Gérald Darmanin, avant votre prise de fonction comme Ministre de l'intérieur, vous étiez déjà, comme beaucoup de vos confrères, un cumulard de mandats car en plus d'être ministre, pendant 3 ans vous avez également été premier adjoint à Tourcoing, conseiller régional des Hauts de France et vice-président de la Métropole de Lille. Plus grave encore, avant d'être nommé Place Beauvau, vous étiez accusé d'abus de pouvoir, de harcèlement sexuel et de viol. A cela, nous pourrions ajouter l'homophobie au regard de vos propos sur le mariage pour tou.te.s.

Après un an d'exercice comme Ministre de l'intérieur, aujourd'hui, vous êtes accusé :

- De poursuivre la politique inhumaine d'expulsions et de traques des sans-papiers de vos prédécesseurs, alors que chaque jour des femmes, des hommes, des enfants meurent sur les

routes migratoires et que vos fonctionnaires détruisent les tentes des migrant-e-s ou interdisent les distributions alimentaires,

- D'alimenter la haine, la division et l'antisémitisme en reprenant dans vos écrits des stéréotypes stigmatisant la communauté juive
- D'alimenter la haine, la division et l'islamophobie à travers votre projet de loi « séparatisme » et vos multiples déclarations stigmatisant l'islam et les musulman-e-s, notamment en considérant comme « choquante » la présence de nourriture « communautaire » dans les supermarchés,
- D'alimenter le fascisme et les dérives fascistes de l'État, en banalisant le Rassemblement National, que vous trouvez « trop mou » par rapport à l'islam, et en ayant fait voter la loi liberticide « sécurité globale »,
- De protéger les auteurs de violences sexistes et sexuelles en refusant de changer en profondeur une police patriarcale où règne une culture machiste,
- De protéger les auteurs de violences policières, en niant l'existence systémique de telles violences et en moquant les familles des victimes
- D'inciter à ces mêmes violences, en maintenant une doctrine du maintien de l'ordre mortifère et ultra répressive, tant dans les quartiers populaires que face aux mouvements sociaux, notamment en réprimant la manifestation parisienne du 8 mars.

Pour toutes ces raisons, parce que nous sommes fortes, nous sommes féministes, nous sommes attachées à nos libertés fondamentales, à la solidarité internationale, attachées à soutenir les victimes de violences et parce que nous exigeons d'en finir avec un système qui protège les auteurs de violences, policières, sexistes, racistes ou LGBTIphobes, nous demandons votre démission immédiate.

Un an, ça suffit. Un an, c'est déjà trop !



SF et PF69

Toutes aux frontières !

Récit de la mobilisation féministe à Nice contre les frontières,

5 juin 2021 : depuis plusieurs mois s'organise une mobilisation féministe contre les frontières, avec pour point d'orgue une manifestation qui se veut internationaliste dans la ville de Nice, puisque c'est la plus grande ville à proximité de la frontière franco-italienne. Chaque année, des centaines de femmes et d'hommes essayent, parfois en vain, toujours dans des conditions dangereuses, de passer cette frontière européenne. La plupart d'entre elles sont passées par la Libye, un pays en plein chaos où les trafiquants d'êtres humains prospèrent, violent, tuent, profitant de la fermeture de l'espace Schengen. Car les frontières imperméables, ou presque, c'est tout un business : un business de la sécurité pour Frontex dont le budget se multiplie année après année, un business du désespoir pour les migrant-e-s qui souvent s'endettent pour tenter de passer, un business du crime pour ceux qui entendent profiter de cette manne de personnes désespérées après leur traversée du désert. Et au final, autour de 2000 victimes par an dans la Méditerranée (2018, 2019) et encore 1200 en 2020, et environ 6000 personnes qui atterrissent chaque année dans les camps officiels ou clandestins de détention en Libye, où les conditions de vie inhumaines émeuvent jusqu'aux responsables de l'ONU.



Contre cette Europe qui se barricade lorsque les êtres humains veulent se déplacer, mais se montre très ouverte aux circulations de marchandises et de capitaux, nous étions donc plusieurs milliers à réclamer un accueil digne et inconditionnel à Nice ce 5 juin 2021. L'objectif de la manifestation était de mettre en lumière la situation des femmes et minorités sexuelles et de genre dont les parcours de migration sont encore plus difficiles.

Si la crise sanitaire a largement limité les rencontres et le dialogue entre activistes des deux rives de la Méditerranée, elle n'a pas douché l'enthousiasme de celles qui ont pu faire le déplacement. Batucadas, banderoles, slogans, chants (une invitation spécifique aux chorales féministes avait été lancée) ont émaillé la manifestation, où de nombreux cerf-volants, symbolisant le libre passage des frontières, ont été lâchés.

Après un premier tour de chants des différentes chorales, la manifestation pouvait s'élancer sur la promenade des Anglais. La ridicule tentative d'interventions du groupe de femmes d'extrême-droite, Nemesis - escortées par leurs copains de génération identitaire - tournait court : elles étaient 3, nous étions 3 000, et elles n'ont même pas pu s'approcher du groupe de manifestantes, contrairement à leurs récits trompeurs sur les réseaux sociaux.

Au bout d'une heure de manif, stupeur cependant en queue de cortège : la police locale, qui se tenait jusque-là à distance, vient d'interpeller une camarade suisse. Aussitôt, un groupe d'une centaine de

féministes en colère bloque les camions de police et alerte l'organisation sur cette arrestation. Pendant une bonne demi-heure, la police ne peut repartir malgré les tonfas et les boucliers, et c'est finalement les gaz au poivre, à bout portant, qui ont raison de notre résistance. Des avocates sont prévenues. La manifestation hésite : doit-on protester devant le commissariat ou poursuivre le parcours prévu ? Les prises de paroles semblent importantes, la manif repart, mais le sentiment est partagé entre la joie d'avoir fait front ensemble, entre personnes qui ne se connaissent pas, et l'échec de ne pas réclamer plus vigoureusement la libération de notre camarade.

On apprend également qu'un groupe d'une cinquantaine de personnes souhaitant rejoindre la manifestation a été bloqué à Vintimille le matin même et que le TER qui relie Nice au reste de la côte d'Azur est, quel hasard, arrêté aujourd'hui. Heureusement, le moral revient à l'annonce de la libération de la camarade arrêtée, et quand une partie de la manif poursuit les rencontres à l'espace 109, la jauge limitée et le soleil poussent une autre partie sur la plage, où, eh oui Christian Estrosi, on est là, on est fortes, et féministes et radicales et en colère. Les quelques quolibets des baigneurs « eh on est pas chez les pédés ici » ou « encore des sales lesbiennes » ne nous découragent pas.

Les camarades de Grenoble, de Marseille et de Saint Etienne lancent des slogans et collent leur enceinte sur les mégaphones : et c'est parti pour plusieurs heures de fête et de baignade sur une plage de l'opéra transfigurée. Vers 22h, la police, encore elle, évacue la plage, mais n'a pas pu empêcher que les groupes de s'échanger des contacts, des slogans, des chansons et la volonté de faire bien mieux encore l'année prochaine...

Bien mieux pour nous organiser collectivement pour éviter les arrestations en nous formant et en luttant contre la reconnaissance faciale et la vidéosurveillance (rappelons que Nice est la ville française qui compte le plus de caméras par habitant-e-s et qu'elle est pionnière en matière d'expérimentation de la reconnaissance faciale, ce qui a conduit à de nouvelles arrestations dans la soirée).

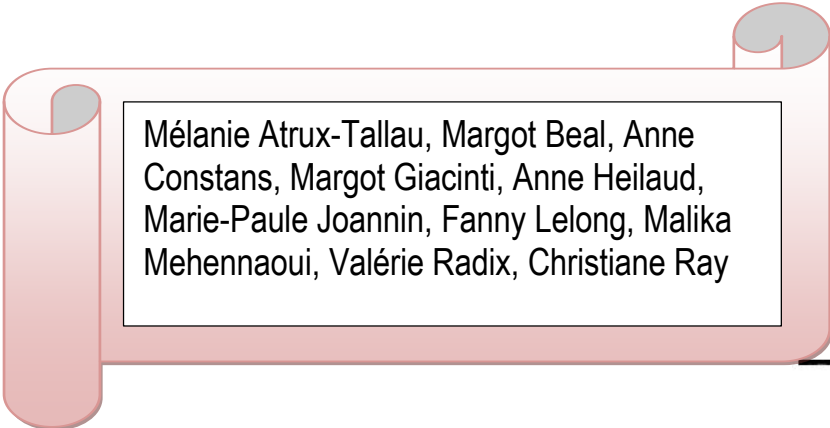
Bien mieux pour faciliter les déplacements et hébergements sur place, de manière à rendre plus accessible la manif,

Bien mieux pour mutualiser les coûts entre les camarades proches ou au contraire plus éloignées de Nice,

Bien mieux pour mobiliser au-delà des frontières françaises, en multipliant le travail de réseau et de traductions à l'internationale, et les réseaux de solidarité qui vont avec.

Alors restez attentives, parce que toutes aux frontières n'a pas dit son dernier mot !

M.B



Mélanie Atrux-Tallau, Margot Beal, Anne Constans, Margot Giacinti, Anne Heilaud, Marie-Paule Joannin, Fanny Lelong, Malika Mehennaoui, Valérie Radix, Christiane Ray

Rassemblement pour la visibilité lesbienne !

Le 24 avril dernier, eu lieu à Lyon un rassemblement pour la visibilité lesbienne.

Voici la prise de parole du Planning Familial 69 / Super Féministe lors de cet événement.

Statistiquement plus exposées aux infections sexuellement transmissibles, complètement ignorées des parcours et prises en charge gynécologiques... les femmes qui font du sexe avec des femmes, qu'elles soient cisgenres ou transgenres, sont aujourd'hui, comme hier, toujours contraintes d'élaborer et de transmettre leurs propres savoirs et expériences de réduction des risques et de prévention parce qu'elles sont exclues des campagnes d'information et des parcours médicaux. Il est temps que cela cesse. Il est temps que les médecins, les gynécologues, les centres de dépistages mais plus globalement la société entière, prennent en compte les vies sexuelles des femmes qui font du sexe avec des femmes, qu'elles soient lesbiennes ou bisexuelles, qu'elles soient cisgenres ou transgenres. Il est temps que toutes les femmes, quelles que soient leurs pratiques sexuelles et leur identité de genre, puissent avoir pleinement accès à des soins de qualité et adaptés à leurs vies. Il est plus que temps que cessent toutes les formes de stigmatisations, les stéréotypes, les violences et les oppressions envers les personnes qui vivent en dehors du cadre hétéronormatif de notre société.



Quelle lesbienne, cis ou trans, n'a pas un jour entendu qu'il était inutile qu'elle fasse tel ou tel examen médical dont elle avait pourtant besoin, car le fait qu'elle ait exclusivement des relations sexuelles avec des femmes n'était pas considéré comme une sexualité ? Quelle femme cis ou trans qui ne pratiquait pas la pénétration ne s'est pas un jour vu dire par un.e gynéco qu'elle était vierge et n'avait donc pas besoin de suivi gynécologique ? Quelle personne minoritaire, quelle femme cisgenre ou transgenre, quelles que soient ses pratiques sexuelles, n'a pas un jour subi de violences médicales ? Quelle personne bisexuelle ne s'est pas un jour retrouvée à devoir justifier ses pratiques sexuelles car son expérience et sa vie étaient niées, dénigrées et ignorées des savoirs médicaux ?

Il est temps que cela change ! Il est temps que les lesbiennes et bi, cis ou trans, aient accès aux soins de manière absolument inconditionnelle, dans des conditions adaptées à leurs expériences et à leurs vies, sans jugement et sans oppression. Il est temps que la France mette en place une vraie politique d'accueil des personnes LGBTI persécutées dans leur pays d'origine, ou aux personnes séropositives qui n'ont pas accès à des soins, et de mettre fin aux expulsions et à la répression des migrant-e-s. Il est temps que nous ayons toutes et tous accès à l'égalité en matière de santé sexuelle et de médecine.

Le Planning Familial s'engage pour défendre cet accès aux soins et à la réduction des risques, pour l'accès de toutes et tous aux techniques de procréation médicalement assistée, sans conditions. Le Planning Familial exige que soient mises à bas les discriminations d'état, incarnées notamment par le refus de permettre aux hommes trans l'accès à la PMA et par un parcours « spécial » lesbiennes

qui leur réserve un statut juridique particulier. Le Planning Familial lutte pour une égalité pleine et entière de toutes et de tous concernant la procréation et la possibilité de choisir sa parentalité.

Le Planning Familial exige des financements à la hauteur des besoins pour les associations de prévention et de réduction des risques : des financements qui permettent des interventions en milieu scolaire par des personnes formées et rémunérées car les LGBTIphobies s'apprennent malheureusement trop souvent à l'école. Des financements qui permettent des formations, pour que les professionnel.le.s de santé et de l'accueil ainsi que les travailleuses et travailleurs sociaux puissent être en capacité de recueillir la parole spécifique des lesbiennes, des bisexuelles, cis ou trans, dans leurs parcours de vie. Des financements pour aller intervenir dans les espaces communautaires, où la prévention sur les violences ou la santé sexuelle est, comme partout ailleurs, nécessaire. Car les couples lesbiens ne sont pas à l'abri des violences conjugales et intrafamiliales. Trop souvent, ces vécus sont minimisés voire ignorés, et les lesbiennes et bisexuelles qui subissent ces violences ne trouvent aucun espace pour trouver de l'aide et le soutien dont elles ont besoin.

Il est grand temps que notre société réagisse. Il est grand temps que nous construisions et imposions une société où nos amours, quelles que soient leurs formes et leurs expressions, aient toutes leurs places.

Aujourd'hui, les lesbiennes et bisexuel.le.s se font à nouveau entendre, dans la rue, en cette journée de la Visibilité Lesbienne et nous sommes fières d'être ici pour défendre l'égalité des amours et des sexualités de toutes et de tous. Le combat ne fait que commencer.

SF et PF69

Assemblée Générale du Planning 69...On se retrouve enfin !

L'Assemblée générale annuelle de l'AD 69 s'est tenue le mercredi 23 juin, en présentiel. Ça a été l'occasion de revenir sur les actions du Planning Familial en 2020, de voter les rapports moral et financier... et surtout de se retrouver en vrai après des semaines de réunions en visio !

Une AG masquée bien sûr, qui a réuni une quarantaine d'adhérent.e.s. La présentation du rapport d'activité et des actions de 2020 s'est faite sous la forme de quizz. La lecture du rapport moral a été aussi l'occasion de revoir les images d'une année 2020 où l'on s'est surtout retrouvées en manif. Juin 2021, c'est aussi l'anniversaire de notre AD : une expo en ligne se prépare, et pourquoi pas une fête à l'automne. Et puis une belle banderole dorée, rouge et noire a été réalisée par des militantes : déployée au Palais du travail pendant l'AG, elle orne désormais le balcon des locaux, rue Lakanal, pour célébrer fièrement cet anniversaire et 60 ans de luttes féministes !

La soirée s'est terminée par la présentation du *Procès de Don Juan. Un cœur à aimer toute la Terre* (pièce écrite par la Compagnie de la Botte d'or). Des membres de la compagnie ont présenté leur création : une pièce de théâtre féministe qui revisite le mythe de Don Juan pour éclairer ses rouages patriarcaux, les violences qu'il incarne et pour redonner la parole et le pouvoir aux femmes sur scène. Quelques extraits de la pièce ainsi que le teaser ont été projetés et commentés. Le Procès de Don Juan est programmé au Carré 30 entre les 18 et 28 novembre 2021 (en partenariat avec le festival Brisons le silence de Filactions).

M.AT

Repères chronologiques pour l'année 2020

Janvier - Inauguration
des nouveaux locaux

Février - validation du
plan stratégique 2020-2022
et clôture de
l'accompagnement sur
notre gouvernance partagée



Mars - Début de la crise
sanitaire : mise en place de
permanences à distance pour
maintenir l'accès à l'écoute, à
l'information et au suivi médical



Mai - Reprise de l'activité
au centre de Villeurbanne –
 rendez-vous uniquement

Automne - Nouvelle
adaptation aux
contraintes sanitaires

Octobre – Formation
interne sur les
transidentités avec
l'association
Chrysalide



Novembre
Co-organisation du rassemblement
contre les violences sexistes et sexuelles
avec le Collectif droits des femmes
et Action « chaussures rouges »



2020 Au Planning Familial du Rhône

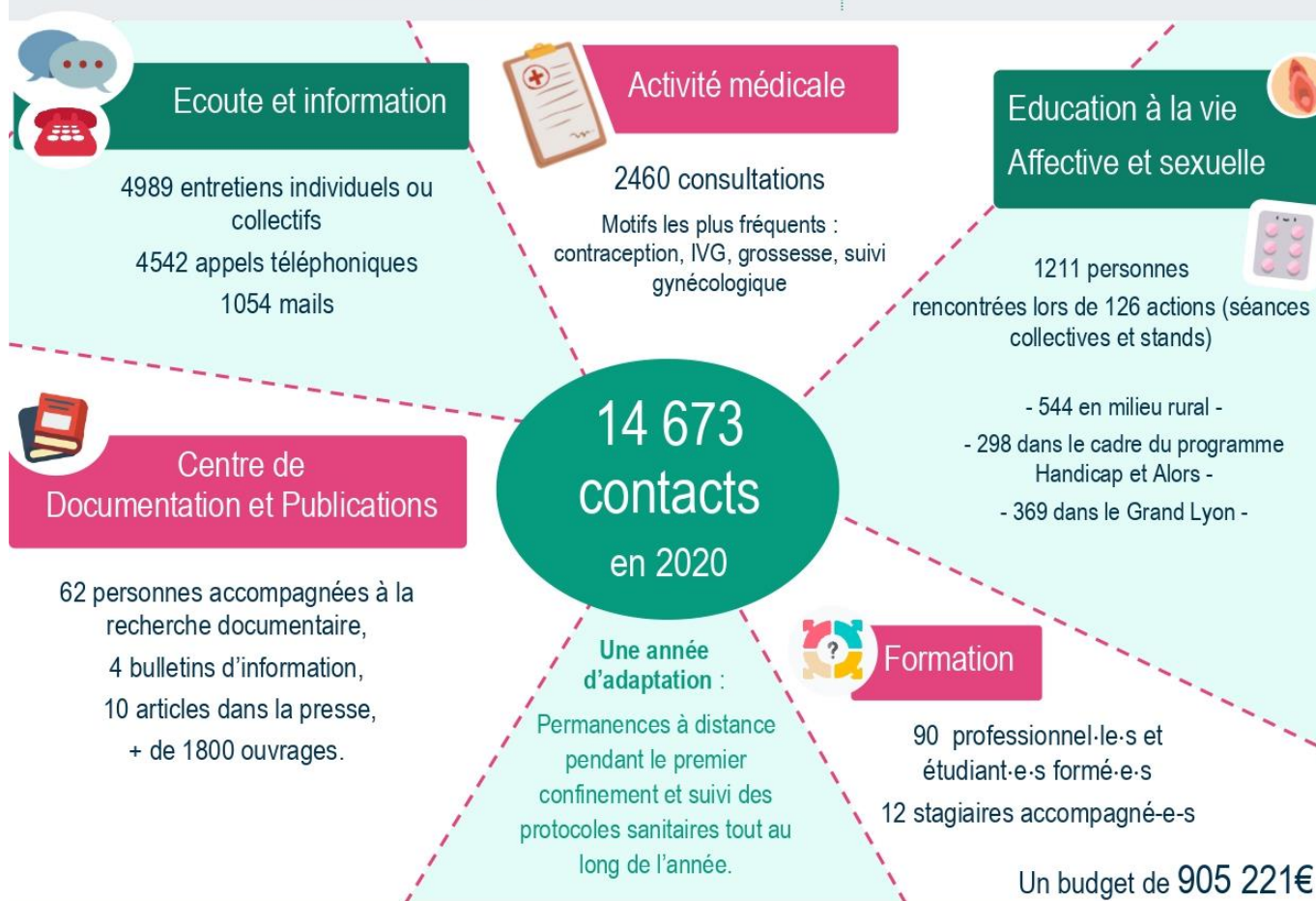
Des Activités

Dans le cadre d'un Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF), et d'un Espace Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (EVARS)

2 territoires

Implantation
Villeurbanne et le Grand Lyon

Activité itinérante
Monts et Vallons du Lyonnais



Une association féministe et d'éducation populaire

Une Association membre d'un mouvement

Participations aux instances de la Fédération Régionale et de la Confédération Nationale

Une gouvernance partagée

24 salariées (15 ETP)
Un CA de 9 membres
147 adhérent-e-s
Un groupe militant « Superféministe »
De nombreux groupes de travail (accueil trans, violences, IVG...)



F.L.

Les AESH sont en lutte !

Et nous étions présentes le 8 avril dernier au rassemblement organisé devant le rectorat pour les soutenir et mieux connaître leurs revendications.

Les AESH (Accompagnant·e·s d'Elèves en Situation de Handicap - anciennement AVS) jouent un rôle fondamental pour l'inclusion des élèves en situation de handicap à l'école. Cette profession féminisée à plus de 90 % est caractérisée par une grande précarité et une absence de reconnaissance. Un mouvement national s'est mobilisé cette année pour dénoncer leur situation. Lors du rassemblement, des prises de parole par des professionnel·le·s, des parents, des membres de la communauté éducative ont évoqué les conditions de travail des AESH, mais aussi les conséquences de cette situation sur les élèves accompagné·e·s.



Un mouvement national s'est mobilisé cette année pour dénoncer leur situation. Lors du rassemblement, des prises de parole par des professionnel·le·s, des parents, des membres de la communauté éducative ont évoqué les conditions de travail des AESH, mais aussi les conséquences de cette situation sur les élèves accompagné·e·s.

La réforme des PIAL et ses graves dysfonctionnements



Le PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) est un dispositif mis en place en septembre 2020 dans un grand nombre d'académies pour organiser la répartition des AESH sur un territoire. Mais basé sur une « mutualisation » dans un contexte de pénurie d'effectifs, sa mise en œuvre s'est révélée désastreuse : baisse des heures d'accompagnement, emplois du temps changeants répartis sur plusieurs établissements, hausse du nombre d'élèves

accompagné·e·s, interlocuteur·rice·s non formé·e·s et injoignables... Cette réforme a causé une souffrance au travail très importante, une explosion des arrêts maladies (plus de 20% d'AESH en arrêt maladie dans l'académie de Lyon en avril 2021), des burn-outs et des démissions. Pour les élèves aussi, les conséquences sont un accompagnement morcelé entre plusieurs AESH, et une diminution des heures d'accompagnement. Ces conditions nuisent à l'instauration d'un rapport de confiance, au temps nécessaire d'adaptation mutuelle, au besoin de stabilité des enfants, ce qui augmente bien sûr les difficultés d'apprentissage.

Précarité et manque de reconnaissance

La précarité du métier d'AESH présente plusieurs dimensions : précarité statutaire, puisqu'il faut 6 ans d'exercice avant de pouvoir espérer un CDI, précarité financière bien sûr, puisqu'il s'agit de temps partiels imposés, avec un salaire mensuel en moyenne inférieur à 800 €. La précarité s'incarne aussi dans une grande instabilité, avec des affectations qui peuvent changer plusieurs fois en cours d'année, des contrats qui peuvent être répartis entre plusieurs établissements, parfois distants de plusieurs dizaines de kilomètres, des horaires variables avec une amplitude importante. Les AESH ne bénéficient pas des primes attribuées dans les zones de priorité éducative, ni de complémentaire santé.

Une fois de plus pour un métier du *care*, les compétences professionnelles ne sont pas reconnues : elles sont pourtant nombreuses : compétences pédagogiques (pouvoir aider à la compréhension des cours de différentes matières, auprès d'élèves avec différents types de handicap – notamment cognitifs), relationnelles (établir un rapport de confiance avec les élèves, mais aussi avec les enseignant-e-s, les parents...)... Avec une formation initiale de 60 heures jugée insuffisante et inadaptée, beaucoup prennent sur leur temps personnel pour s'auto-former. Les revendications de reconnaissance concernent aussi bien le droit à la formation que la valorisation des compétences.

Et le Covid en plus...

Plusieurs témoignages ont évoqué également la gestion de la crise sanitaire : alors que les AESH travaillent à côté des élèves, donc sans pouvoir respecter les distances de sécurité, les dotations en masques étaient insuffisantes et aujourd'hui encore il n'y a pas d'accès aux masques FFP2 qui pourtant seraient plus adaptés. Par ailleurs la gestion des « cas contacts » par l'Education Nationale a été l'occasion de graves dysfonctionnements (non reconnaissance du risque malgré la proximité, AESH contraint-e-s à demander un arrêt maladie à leur médecin...).

Réuni-e-s en collectif et mobilisé-e-s dans toute la France, les AESH réclament l'arrêt des PIAL, l'accès à la formation, à un véritable statut et à un salaire décent. Alors qu'une présence stabilisée dans un établissement et auprès des élèves permettrait une meilleure intégration dans la communauté éducative et un meilleur suivi des élèves, le sort qui est fait aux AESH montre le mépris dans lequel sont tenus les métiers du *care* tout comme l'absence de volonté réelle d'inclure les élèves en situation de handicap.



Merci à Camille pour la relecture
et les photos.

V.R.



Une expo pour les 60 ans du Planning 69

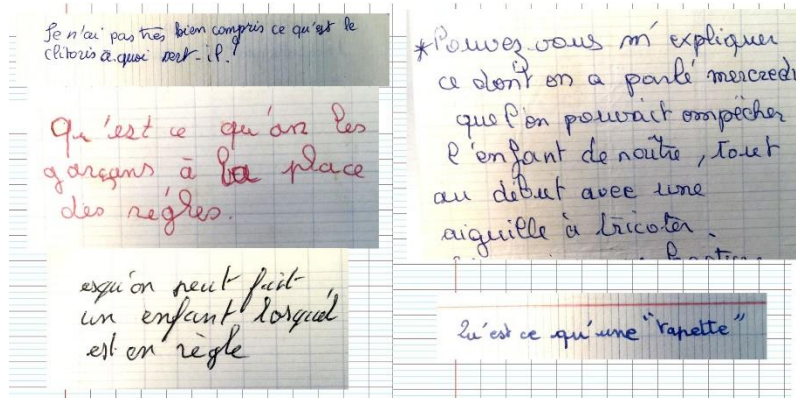
« 60 ans de lutte féministe et toujours d'attaque – Joyeux anniversaire Planning Familial 69 » : une grande banderole décore en ce moment les locaux du Planning à Villeurbanne.

En effet, créé lors d'une assemblée constitutive le 20 juin 1961, avec un dépôt officiel des statuts le 13 juillet suivant, le Planning Familial du Rhône fête son 60^{ème} anniversaire !

Pour l'occasion, nous proposons une exposition numérique réalisée à partir des archives de l'association. Un groupe de militantes, aidées de notre documentaliste, s'est plongé dans nos 60 ans d'archives et a découvert des trésors : des photos, des affiches, des documents officiels, des lettres, des tracts, qui retracent les grandes étapes de l'association et révèlent des événements méconnus.

Tout l'été, une sélection de ces documents sera présentée, avec des éléments de contexte et des ressources pour aller plus loin dans l'histoire du Planning Familial et du mouvement féministe à Lyon.

Cette exposition sera diffusée via nos différents moyens de communication : [le site](#) du Planning Familial 69, [le blog](#) Super Féministe, [le Facebook](#) Super Féministe et le [portail web](#) du centre de documentation du Planning 69. A l'automne, ces documents seront regroupés dans un espace accessible en ligne, qui constituera un lieu de mémoire des luttes du Planning Familial.



V.R.